



**SOUS-PREFECTURE DE DAX**

BUREAU DE LA REGLEMENTATION  
Service des Associations  
5 avenue Paul Doumer - B.P. 325  
40107 DAX CEDEX  
tél. : 05.58.90.69.63



**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION  
de l'association n° W401002884**

Ancienne référence  
de l'association :  
0401108163

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée :

**LE SOUS-PREFET DE DAX**

donne récépissé à **Monsieur le Président**  
d'une déclaration en date du : **07 mai 2009**  
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

**DIRIGEANTS, STATUTS, SIEGE**

dans l'association dont le titre est :

**COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS  
SOUS-MARINS**

dont le nouveau siège social est situé : **Point Info Association  
3 rue du Palais  
40100 Dax**

Décision(s) prise(s) le(s) : **23 janvier 2009**

Pièces fournies : **Statuts  
Liste dirigeants**

**Pour le Sous-Préfet de DAX,  
La Chef de Bureau,**

**M-H. PINTUS.**

Dax, le 15 mai 2009

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - et 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

REMARQUE :

Motif de la présente déclaration : Changement de siège social et de dirigeants.

Le présent récépissé est valable pour la durée de la validité de la déclaration.